

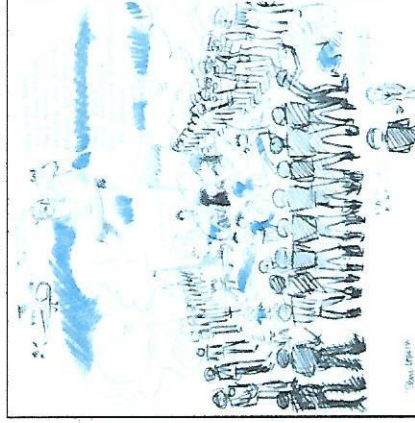


Encercllement et harcèlement GIPN lacrymogènes

Canons à eau et hélico

**« Non, non, non, on n'oublie pas »**

Collectif du 21 octobre



**« Garde à vue à ciel ouvert  
Place Bellecour à Lyon »**

**Le Collectif du 21 Octobre  
2010 va saisir la Cour  
Européenne des Droits de  
l'Homme**

**Atteinte à la liberté de manifester**

**Pas plus hier qu'aujourd'hui nous n'acceptons**

11 ans après le Collectif organise une soirée de  
mobilisation pour dénoncer la généralisation de la  
répression policière par la pratique des nasses

**Le jeudi 21 octobre 2021**

**RUnion Publique de 17h30 □ 19h30**

**A la BOURSE du TRAVAIL**

- **Pourquoi allons nous devant la CEDH ? par notre avocat  
Bertrand SAYN**
- **Intervention de François Régis LACROIX de la commission  
« libertés publiques » de la LDH**

Dans son arrêt du 22 juin 2021 la Cour de Cassation a rejeté notre appel car elle considère que « la Chambre de l'instruction a bien caractérisé l'existence de risques graves d'atteinte à l'ordre public mettant en cause la sécurité des personnes et des biens et a démontré le caractère nécessaire, adéquat et proportionné de la mesure d'encerclement prise au regard des circonstances exceptionnelles auxquelles les forces de l'ordre devaient faire face. »

Le Collectif 21 octobre s'est constitué pour dénoncer ce qu'il a qualifié d'« enfermement à ciel ouvert » d'environ 700 personnes, pendant 7 heures, par les forces de l'ordre sur la place Bellecour le 21 octobre 2010, lors d'une manifestation contre la réforme des retraites. Il se bat depuis onze ans pour dénoncer la violence de l'enfermement de la place Bellecour ainsi que tout enfermement préventif visant par la force à empêcher chacun de rejoindre ou quitter à tout moment une action, un rassemblement ou une manifestation.

Seize personnes et 20 organisations : associations, syndicats et partis politiques ont déposé une plainte avec constitution de parties civiles en juillet 2011. Depuis le parcours judiciaire se poursuit. Cette nasse est une privation de liberté arbitraire, disproportionnée, organisée et totalement maîtrisée par les forces de l'ordre. C'est une mesure coercitive, une violation des droits fondamentaux, le droit d'aller et venir, le droit de manifester.

Ce procédé de maintien de l'ordre est aussi appelé nasse ou kettling car les personnes encerclées et interdites de sortir s'échauffent comme dans une bouilloire. Cette technique de maintien de l'ordre a été de nouveau utilisée dans les récents mouvements sociaux et dénoncée pour son caractère arbitraire.

Aucune menace à l'ordre public ne justifiait ni cet encerclement, ni le recours aux gaz lacrymogènes, au canon à eau sur des personnes maintenues enfermées et surveillées par le survol constant d'un hélicoptère.

**11 ans après** la répression lors des manifestations s'est aggravée : nasses à répétition, utilisation massive et quasi systématique de gaz lacrymogènes, arrestations et condamnations, agressions physiques et blessures. Cette pratique de 'la peur' a fortement perturbé certaines mobilisations sociales, certains renonçant même à manifester.

Il est à noter qu'à quelques jours de décalage, le Conseil d'Etat saisi par le Syndicat des journalistes et la Ligue des droits de l'homme suite au nouveau schéma national du maintien de l'ordre prenait une autre position jugeant que cette technique d'encerclement « **est susceptible d'affecter significativement la liberté de manifester, d'en dissuader l'exercice et de porter atteinte à la liberté d'aller et venir** ».